



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 9383

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les conséquences que pourrait avoir la modification du régime des exonérations de charges sociales patronales (accidents du travail et maladies professionnelles) sur les contrats de professionnalisation. En effet, les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ont signé, en 2006, près de 2 000 de ces contrats en faveur de jeunes adultes sans qualification, leur permettant de retrouver un emploi durable. Cette disposition représenterait une charge financière supplémentaire lourde à supporter pour les GEIQ, compte tenu de leur spécificité, et pourrait mettre en difficulté la pérennisation de leur action. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur cette disposition.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9383

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6828

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)